

APPEL A PROJETS 2014

Allocation doctorale 1^{ère} année de thèse

Dépôt des dossiers : 05 Mai au 10 Juin 2014

- La Ligue Nationale Contre le Cancer, après évaluation par les Commissions d'Expertise Nationales et sur proposition de son Conseil Scientifique National, accorde des allocations doctorales de trois ans pour des étudiants s'inscrivant, en 2014, en 1^{ère} année de thèse d'université.
- Les projets de thèse couvrant les différents domaines de la recherche scientifique et biomédicale sont les seuls à être éligibles.
- Le montant de l'allocation est indexé sur le montant du salaire du doctorant contractuel temps plein recherche du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (arrêté du 23 avril 2009).

Conditions d'éligibilité

- ☑ Avoir obtenu en 2013 ou 2014, son diplôme de master (M2) délivré par une université française ou un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord relatif à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES) ou, pour les étudiants n'appartenant pas à l'EEES, une équivalence délivrée par la direction de l'école doctorale. *Concernant les demandes des internes en médecine qui ne peuvent pas remplir la condition du M2 en 2013 ou 2014, les demandes seront examinées au cas par cas, sur le mode dérogatoire.*
- ☑ S'inscrire, en 2014, en 1^{ère} année de thèse dans une école doctorale accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- ☑ Préparer une thèse dans un laboratoire d'accueil situé en France.
- ☑ Développer un projet se rapportant à la **cancérologie fondamentale, translationnelle, clinique, ou aux domaines de cancérologie abordés par l'épidémiologie et les sciences humaines et sociales.**

Conditions d'attribution

- Le dossier de candidature doit être déposé entre le **05 Mai** et le **10 Juin 2014** (clôture de l'appel à projets le **10 Juin 2014 à minuit**).
- La subvention est de **3 ans**, non-renouvelable.
- Le financement prend effet entre le **1^{er} Octobre 2014** et le **1^{er} Janvier 2015**.
- La subvention est versée après signature d'un Contrat à Durée Déterminée établi entre le bénéficiaire et son université d'inscription. Le salaire annuel brut et les charges sociales patronales afférentes sont versés par la Ligue à l'université d'inscription.

- Les étudiants étrangers à l'Union Européenne devront obtenir, avant la signature du CDD, une autorisation provisoire de travail ou un [visa de long séjour scientifique](#).
- Le bénéficiaire s'engage à se consacrer à **temps plein** à la préparation de sa thèse. Les allocations de la Ligue ne sont pas cumulables avec une autre source de financement.
- L'aide attribuée par la Ligue est **nominative** et **ne peut en aucun cas être transférée** à un autre candidat du laboratoire en cas de désistement.

Dossier de candidature

*Le dossier de candidature doit être soumis **en ligne ET une copie papier** devra être envoyée au service Recherche.*

En ligne au plus tard le 10 Juin 2014 (fermeture du portail internet à minuit) :

- Remplir le formulaire administratif directement sur le portail,
- Télécharger au **format .pdf** un dossier **UNIQUE** comportant les pièces suivantes **dans l'ordre indiqué** :
 1. Un curriculum vitae du candidat dans lequel les critères académiques seront précisés et détaillés. Donnez **toutes les informations** en votre possession concernant le M2 (notes déjà connues, etc.).
 2. Le titre et une description du projet de la thèse (**5 pages maximum**).
 3. Un organigramme détaillé de l'équipe d'accueil.
 4. La liste des publications de l'équipe d'accueil (depuis 2010).
 5. Un organigramme de l'Unité d'accueil à laquelle est rattachée l'équipe (UMR CNRS, U Inserm, EA Université ...).
 6. Une attestation du candidat précisant qu'il s'engage à consacrer **tout son temps** à son travail de recherche **et** qu'il ne bénéficiera pas d'autres financements.
 7. Une lettre d'accord, sur papier à en-tête, du Directeur de l'Unité d'accueil (UMR CNRS, U Inserm, EA Université ...). Une lettre du responsable d'équipe ne sera pas acceptée.
 8. La copie dûment signée du paragraphe « Engagements du candidat » (page 3 de cette notice) et portant la mention manuscrite « Je reconnais avoir pris connaissance des engagements du candidat, et m'engage à les respecter. »

A Envoyer par courrier postal au plus tard le 10 Juin 2014 (cachet de la poste faisant foi) :

- L'impression de l'intégralité du formulaire saisi en ligne,
- L'impression du dossier téléchargé au format .pdf.

Tout dossier incomplet ne sera pas évalué

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel à projets « Allocations de recherche doctorales »
14 rue Corvisart
75013 PARIS

Engagement du candidat

- Le candidat s'engage à fournir **dès qu'il en a connaissance**, et **avant le 26 Août 2014**, tous documents administratifs nécessaires à l'examen de son dossier (**notes et classement du M2, classement dans l'école doctorale**, notes de master du S1, S2, S3, S4 ...). **Ces documents devront être transmis par courriel à l'adresse recherche@ligue-cancer.net en les identifiant par le nom et le N° transmis lors de l'inscription en ligne sur le site de la Ligue (DUPONT_TA9999)**. La **non-réception** de ces documents à la date du **26 Août 2014** sera interprétée comme **un désistement**.
- Le candidat s'engage à prévenir **dès qu'il en a connaissance**, et de préférence **avant le 26 Août 2014**, de l'obtention d'un contrat doctoral financé par le MESR ou par toute autre source.
- Le bénéficiaire s'engage à se consacrer **pleinement et exclusivement** à la préparation de sa thèse (**CDD temps plein recherche**).
- Le bénéficiaire s'engage à adresser au service Recherche de la Ligue, **avant les 1^{er} juillet 2015 et 2016**, un rapport sur l'avancement de ses travaux accompagné d'une lettre de son responsable de thèse et d'une lettre du directeur de l'Unité d'accueil. La **non-réception** de ces documents sera interprétée comme **un désistement**.
- Le bénéficiaire s'engage à fournir à la Ligue, au plus tard le **15 décembre 2017**, un rapport d'activité final résumant l'avancée de ses travaux, indiquant la date éventuelle de thèse, le devenir professionnel et s'accompagnant des publications mentionnant la Ligue.
- Le bénéficiaire s'engage à informer le service Recherche de la Ligue, **par courrier et en temps réel**, de tout changement intervenant dans sa situation professionnelle. Ce courrier sera accompagné d'une lettre du responsable de la thèse, sur papier à en-tête de l'Unité d'accueil.
- Les financements attribués par la Ligue Nationale Contre le Cancer ne sont possibles que grâce à la générosité de donateurs et au soutien des Comités Départementaux de la Ligue. **Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître le soutien de la Ligue dans toutes ses publications scientifiques, ses communications écrites et orales, ainsi que sur les communiqués de presse. Le bénéficiaire s'engage à participer ponctuellement à des opérations de communication conduites par la Ligue.**

Calendrier :

Ouverture de l'appel à projets : **05 Mai 2014**

Limite de dépôt des dossiers : **10 Juin 2014**

Limite d'envoi des documents complémentaires : **26 Août 2014**

Réponse aux candidats : **14 Octobre 2014**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche
recherche@ligue-cancer.net